



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des
infrastructures, de la mobilité
et de l'environnement DIME
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur,
Mobilität und Umwelt RIMU

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04
www.fr.ch/dime

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 12 juillet 2023

Communiqué de presse

Soutenir l'offre des Transports publics fribourgeois (TPF) et la mobilité durable : le Conseil d'Etat veut augmenter la participation de l'Etat au capital-actions

Ces prochaines années, les TPF vont poursuivre leurs engagements en faveur d'une mobilité durable. Pour cela, ils vont procéder à d'importants investissements, notamment pour remplacer la flotte de bus avec des modèles plus respectueux du climat. Pour soutenir ce processus, l'Etat de Fribourg veut augmenter sa participation au capital-actions des TPF de 60 millions francs.

A la demande de l'Etat de Fribourg, les Transports publics fribourgeois (TPF), principal acteur des transports publics dans le canton de Fribourg, planifient des investissements conséquents sur l'ensemble du territoire fribourgeois. Dans les dix années à venir, ils prévoient de décarboner leur flotte en remplaçant les bus urbains et régionaux à énergie fossile par des véhicules propres (électricité en milieu urbain, hydrogène pour les régions périphériques en fonction de l'évolution de la fiabilité de la technologie, etc.) ; la création de nouvelles gares routières et de nouveaux parcs-relais, ainsi que le remplacement d'anciennes rames de trains sont également planifiés.

Les investissements sont estimés à plus de 580 millions de francs pour la période 2023–2030. Les emprunts bancaires que les TPF devraient contracter pour les financer pourraient s'avérer coûteux pour les pouvoirs publics qui indemnisent les entreprises de transports publics. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions des TPF de 60 millions de francs.

Solution simple, rapide et avantageuse

Cette augmentation rendra le développement souhaité plus simple, plus rapide et plus avantageux que si les TPF devaient contracter des emprunts bancaires, ont souligné les Conseillers d'Etat Didier Castella, Président du Conseil d'Etat et du conseil d'administration des TPF, et Jean-François Steiert, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, lors de la présentation du projet mercredi.

Les TPF – plus concrètement les commanditaires de l'offre des transports publics, donc la Confédération, l'Etat et les communes – peuvent ainsi limiter l'impact des charges d'intérêts. Les économies peuvent être estimées, si l'on considère un taux d'intérêt sur les crédits bancaires à 3 %,

à 1,8 millions de francs par année, soit près de 14 millions de francs au total pour la période 2023–2030.

L'apport de l'Etat – actionnaire majoritaire (75,1 %) de TPF Holding – sera versé à TPF Holding, puis ensuite transféré à sa société fille TPF TRAFIC, chargée d'offrir les prestations de mobilité à la population fribourgeoise. Les autres actionnaires, notamment la Ville de Fribourg et les CFF, peuvent également participer à ce financement et garder ainsi leur pourcentage au capital-actions.

Compte tenu du montant de la dépense proposée par le Conseil d'Etat, plus élevée que 1 % du total des dépenses de l'Etat (47 455 818 francs), le décret est soumis au referendum financier obligatoire, ce qui veut dire que le peuple fribourgeois aura le dernier mot.